

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 26 février 2024

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.471

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 janvier dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

- Liste des 300 commerces inspectés dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réglementation sur les saveurs de vapotage, soit depuis 31 octobre :
- Fiche d'inspection de chacun des commerces
- Nombre de commerces pris en défaut et nature de l'infraction constatée
- Tout rapport, avis, statistique ou mémo interne concernant la surveillance du marketing en ligne. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant aux points 1, 2 et 3 à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous informons que certains renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur

... 2

l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi. Nous n'avons rien repéré en ce qui concerne le 4^e point de votre demande.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A large black rectangular redaction box covering the signature of the director.

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3